

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 3 (1909)

Artikel: Les Martereys dans le canton de Vaud
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Martereys dans le canton de Vaud

par Maxime REYMOND

Le *Marterey* est un nom de lieu très commun dans le pays de Vaud et dans les contrées de langue française. Nous en avons noté cinquante dans le seul canton de Vaud et on en trouve en France jusqu'au bord de l'Océan ¹. Qu'est-ce qu'un Marterey, d'où dérive ce mot ? La question vaut la peine d'être examinée de près.

Si nous ouvrons Ducange ² et Godefroy ³, nous y verrons que *Marterey* ou *Martroi* est dérivé du vieux français *martirier*, martyriser, et qu'il signifie lieu de supplice. Il y est parlé du Martray de Saint-Jean de Gravaz, qui n'est autre que la célèbre place de Grève, à Paris, où se firent pendant longtemps les exécutions capitales. Cet exemple a évidemment déterminé la conviction de Ducange et de Godefroy. Mais il est à remarquer que c'est le seul que ces auteurs aient pu donner dans ce sens. Même, dans Godefroy, on voit qu'à Orléans, en 1236, le *martrei* était un impôt sur le blé ⁴. Nous sommes ainsi loin d'un lieu de supplice.

Rien ne nous oblige d'y revenir.

¹ La place du Martray, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et le fort du Martray, dans l'arrondissement de Ré (Charente-Inférieure). Godefroy cite des places du Martroy à Orléans, à Pontoise, à Pithiviers. C'est sur la place du Martroy que s'élève aujourd'hui à Orléans la statue de Jeanne d'Arc.

² *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. IV, p. 303 et 305, articles *martretum* et *marteror*.

³ *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. V, p. 187 et 190, articles *martroy* et *marlete*.

⁴ « Le martrei est la coutume dou blé qui vient par terre et doit la charete 1 d. dont li evesque a la moitié. » Tiré des archives du Loiret, *Rentes d'Orléans*. Comme il existe à Orléans une place du Martroy de la Sainte-Croix, il est probable que le marché au blé s'y tenait, et que l'impôt a pris le nom du lieu où il était perçu.

Ce qui caractérise chez nous les fourches ou gibets, c'est qu'on les mettait le plus loin possible des habitations, à la limite de la commune ou de la juridiction voisines. Or, la plupart des martereys sont sur la grande route, souvent à des carrefours, près des maisons, près des églises. A Lausanne, il y a un marterey à Saint-Pierre et un autre à Cour, les fourches sont ailleurs. Il en est de même à Vevey, à Yverdon, à Ollon, à Saint-Prex, à Tolochenaz, etc. Puis, il n'y a qu'un lieu de supplice par juridiction. Or, à Lausanne nous trouvons deux martereys, à Ollon une demi-douzaine, autant qu'il y a d'agglomérations rurales, et dans ces deux communes, le gibet est ailleurs. L'emplacement de la potence peut changer, mais ce n'est pas marterey qu'on appelle le terrain désaffecté. C'est à Tolochenaz, en 1683, le *Vieux Gibet*, et ce vieux gibet est dans une toute autre direction que le marterey.

Le marterey est-il davantage une place publique ? Les exemples cités par Ducange et Godefroy pourraient le faire croire. Mais ils ne se rapportent qu'à de rares martereys situés dans des villes. Dans le canton de Vaud, sur cinquante martereys, un seul est une place publique : en 1587, les gens de Leysin s'assemblaient le jour des « viances » sur la place du Martorey pour discuter des affaires publiques ; c'est aujourd'hui un pré communal ¹. Le marterey de Saint-Pierre, à Lausanne, fut peut-être aussi avant le XIII^{me} siècle une place, mais nous manquons de preuves. Partout ailleurs, le marterey désaffecté n'est pas devenu place, mais bien pré, champ ou vigne.

Le marterey n'est donc pas un lieu de supplice, et ce n'est que par accident et rarement qu'il est devenu une place publique. Il est dans son principe autre chose.

* * *

Pour savoir ce qu'est réellement le marterey, il faut avant tout fixer l'origine du mot.

Le *Cartulaire de Lausanne*, au début du XIII^{me} siècle, donne l'orthographe *marterei*. Mais elle n'est pas seule. Dans la vallée inférieure du Rhône, de Martigny au Léman, avec les villages alpestres environnants, on dit encore et l'on paraît avoir toujours dit *martorey*. Retenons pour le moment ces deux formes, en laissant de côté les dérivés sur lesquels nous reviendrons.

¹ Voir l'annexe. Le jour des « viances » est celui de la visite des chemins et des bornes.

De ces deux formes, *martorey* nous apparaît dans les documents les plus anciens. *Martoredum* est, en 1190, le nom d'une localité du département actuel de la Drôme ¹. En mai 926, d'après un acte du cartulaire de Cluny, des particuliers du pays de Mâcon vendent une terre que limite un *Martoredo* ². Mais, il faut aussi retenir — à cause de l'analogie — le terme *Marterarius* appliqué par une formule du VII^{me} siècle au prêtre chargé de la garde d'une église ³.

Ces formes anciennes nous donnent évidemment un radical *martor*, *marter*, et un suffixe *etum*. Comme on le sait, ce suffixe servit aux Romains pour désigner un lieu où l'on trouve en abondance un objet d'une espèce déterminée ⁴. Il s'applique à un radical latin ou latinisé. Par exception, on le voit adapté à un radical déjà romanisé ⁵.

Quant au radical, on a proposé ⁶ l'étymologie *mortarius*, mortier, et par extension auge et fosse funéraire, mais la voyelle *o* devant deux consonnes ne change pas ; la permutation universelle de *mortarius* en *martorius*, des Alpes à l'Océan, serait d'ailleurs inadmissible et ne s'appuie sur rien.

Il y a encore le cognomen *Martyrius* dont d'Arbois de Jubainville ⁷ fait dériver un lieu dit *Martiriascus* existant en 1047 dans le diocèse de Turin. Mais le suffixe *etum* ne s'accorde pas avec un nom propre, et celui-ci n'est pas assez répandu pour avoir, dans un espace aussi restreint que le canton de Vaud, été attribué à cinquante terrains distincts.

Visiblement, il faut rattacher le radical *martor*, *marter* à un autre groupe. On le retrouve dans le vieil italien où *martore* veut dire massacre, et dans le provençal où *marteror* signifie la Toussaint ⁸. La Curne de

[¹ Cité par LE ROUX et MARTEAUX, *Les Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, p. 30.

² BRUEL, *Recueil des chartes de Cluny*, t. I, p. 260. Gillevart et Ermengars vendent ce qu'ils ont dans l'*ager* de Marcy, dans la *villa* de Collonges : « in primis est curtilus, qui terminat a mane ipso Sisber, a medio die via publica, a sero Edoeno, a cercio Martoredo. »

³ *Formulae Andecavenses*, antérieures à l'année 676, éd. Zeumer, p. 21, N° 47.

⁴ MEYER-LUBKE, *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 567.

⁵ D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Origines de la propriété foncière*, p. 630, où l'on voit une forme *essartetum*.

⁶ LE ROUX et MARTEAUX, *Sépultures*, p. 30.

⁷ *Origines*, p. 590.

⁸ MISTRAL, *Dictionnaire provençal-français*, t. II, p. 288. Ducange, *Glossarium*, t. IV, p. 303, a un *marteror* en 1095.

Sainte-Palaye ¹ dérive *martror* de *martyrorum*, génitif pluriel de *martyrium*, et cette étymologie paraît satisfaisante. Notons toutefois que, pour Meyer-Lubke, les locutions tirées du génitif pluriel sont des imitations du latin savant et semblent toutes prises dans le sens d'un adjectif ².

En admettant, pour ce qui nous concerne, l'étymologie proposée par La Curne, nous aurions un composé *martyrorum-etum*, lieu (où reposent) des martyrs, admissible quant au sens. Mais vraisemblablement, on trouverait en français la forme *martrorey*, aussi bien que celle de *martorey*. Or cette première forme ne se trouve pas. Nous devons donc chercher ailleurs.

Il ne reste plus qu'une étymologie possible. Marterey, martorey dérive directement de *martyrium-etum* ³. *Martyrium* dérive du grec *μάρτυρ*, et le latin a rendu ce *υ* de différentes façons. D'après Meyer-Lubke ⁴, jusqu'au VIII^{me} siècle, le *υ* grec a été rendu en latin vulgaire et en roman par *o*. Nous avons alors le radical *martor*, qui est précisément celui que nous cherchons, et c'est celui qu'entendait le traducteur français du moyen âge qui rendait par *martoire* le *martyrium* de saint Augustin, la chapelle d'un martyr ⁵. On peut aussi admettre que le *υ* a été rendu par *u*, et comme dans les auteurs mérovingiens on trouve des formes *fulgor*=*fulgur*, *luxoria*=*luxuria*, *purpora*=*purpura* ⁶, le mot *martur* a tout aussi bien pu être entendu *martor*.

Voilà pour *martoredum*, martorey. Quant à la forme marterey, l'*e* peut être un affaiblissement de l'*o*. On peut y voir aussi une forme contemporaine et égale. En effet, la règle suivant laquelle l'*i* ne se mue pas en *e* n'est pas applicable à l'époque mérovingienne où cette permutation est si fréquente, qu'elle peut être considérée comme normale. *Marteretum* serait, pour cette période, l'orthographe presque ordinaire de *martiretum* ⁷.

¹ Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, t. VII, p. 295.

² MEYER-LUBKE, Grammaire, t. II, p. 12-13. — BONNARD et SALMON, Grammaire sommaire de l'ancien français, p. 19. — Cf. Chanson de Roland, éd. Gautier, 7^{me} éd., p. 546.

³ Cette opinion est celle de M. Jean Bonnard, professeur de philologie romane à l'Université de Lausanne (lettre).

⁴ MEYER-LUBKE, Grammaire, t. I, p. 31 ; t. II, p. 13.

⁵ Cité par Godefroy, Dictionnaire, t. V, p. 190.

⁶ KRUSCH, Mon. Germ., script. Merov., t. I, p. 926.

⁷ Communication de M. l'abbé Besson.

* * *

Que l'on préfère *martor* ou *marter*, on arrive ainsi dans les deux cas à une formation antérieure au VIII^{me} siècle, datant de la période mérovingienne. La chose n'est pas indifférente. Plus la formation d'un composé est ancienne, plus il y a de chances que sa signification se rapproche de celle du mot souche. Le mot souche est ici *martyrium*, chapelle d'un martyr. Logiquement, le *martoretum* est le lieu où se trouvent plusieurs sépultures de martyrs, et si le français du XI^{me} siècle attribue le sens de massacre au mot *martirie* ¹, il s'agit d'une dégénérescence dont nous n'avons pas à tenir compte, et l'on doit rapprocher *marterey* de *marteror* (la Toussaint), ce qui exclut toute idée de criminel supplicié.

Mais il est évident qu'il n'y a pas eu de martyrs dans les cinquante localités vaudoises où l'on trouve un *marterey*, et qu'il faut admettre un sens figuré. Lequel ? L'expression *marteror* servira à nous mettre sur la voie. Le *marterey* peut être le lieu des saints, la terre des sanctifiés, bénie par ce qu'elle porte, et ce caractère peut lui être donné par un calvaire, par une chapelle ou par un cimetière.

L'idée du calvaire a été avancée par M. le professeur H. Jaccard ². Elle est très ingénieuse et à certains égards paraît satisfaisante. Cependant, nous ne pouvons pas l'admettre. Son auteur a cru pouvoir s'appuyer sur des textes relatifs au *marterey* de Vevey, mais à les regarder de près, ils montrent simplement qu'il y avait à cet endroit une croix. Les textes mêmes, que veut bien nous communiquer M. Albert de Montet, disent *ad crucem de Martherel*, à la croix du *Marterey*, et cette croix se trouvait au midi du *marterey* ³. De même, à Leysin, nous écrit M. Isabel, la « croix du Martelet » est à un tournant de route, sous le mamelon où est le *marterey* ⁴. A Cour sous Lausanne, un acte de 1610

¹ La *Chanson de Roland*, éd. Gautier, p. 567, et vers 591, 965, 1167 et 1628.

² *Essai de toponymie*, p. 263.

³ ALBERT DE MONTET, *Documents relatifs à l'histoire de Vevey*, p. 64. — Du même, les *Vieux édifices de Vevey*, p. 34. — Lettres de M. de Montet à l'auteur. A Vevey, le lieu dit *En Crousa* que l'on trouve juxte le *marterey*, doit signifier : à la croix. Le *Cartulaire de Lausanne*, p. 361 et 352, a les formes en *la Crusa* et en *Cruesa*, qui se rapprochent du patois à *la Cruëys*. — GODEFROY, *Dictionnaire*, t. IX, p. 253, cite des actes de 1300 en Lorraine où *creus* et *creux* signifient croix. Ailleurs, en *Crousa* veut dire au *cieux*.

⁴ Voir l'annexe p. 120, n° 31.

parle d'un gerdil appelé « le pré de la Crey dessus le Marterey de Cor ¹ ». La croix et le marterey sont donc deux choses distinctes. Au surplus, si les calvaires ont été détruits dans le canton de Vaud après la Réformation, ils ont subsisté dans les cantons voisins de Fribourg et du Valais, ainsi qu'en Savoie. On ne donne le nom de marterey à aucun d'eux et cette expression reste attachée, non pas à un objet, mais à la terre comme le veut l'étymologie, le suffixe *etum*.

Le marterey n'est pas davantage une église. Aucun texte n'applique ce nom à une chapelle. On a cité le marterey de Saint-Jean de Gravaz, celui de la Sainte-Croix d'Orléans ; ces martereys sont simplement placés près des églises de Saint-Jean et de la Sainte-Croix ². A Lausanne, à Vevey, à Yverdon, le marterey est en face de l'église ; il ne se confond jamais avec elle. Ailleurs, plus d'une fois, il est éloigné du sanctuaire. A Lausanne, un marterey est près de l'église Saint-Pierre, mais l'édifice religieux le plus rapproché du marterey de Cour (vers le collège) est celui de Vidy. Il est vrai que, dans le canton de Fribourg, à Corbière, on a conservé le souvenir de l'existence d'une ancienne église au pré Martallet ³, et une cérémonie s'y déroule le jour des Rogations, mais l'antienne *Libera me*, qui s'y chante, s'explique, nous le verrons plus loin, par le culte rendu aux morts.

L'exemple de Corbière est d'ailleurs intéressant. Si le marterey n'est pas l'église même, souvent il n'en est pas loin. A Lausanne, un marterey touchait à l'église Saint-Pierre ; à Vevey, il était sous Saint-Martin ; à Yverdon, sous Notre-Dame ; à Bavois, près de l'église Saint-Légier ; à Montpreveyres, sous l'église Saint-Laurent ; à Vuillerens, vers la chapelle Saint-Pierre ; à Rennaz, vers l'église de la Madeleine de Cors ; à Saint-Prex, à côté d'une ancienne *basoge*. D'autres martereys sont certainement éloignés des églises paroissiales ; peut-être même

¹ A. C. V. Reconnaissance pour le château d'Oron, rière Lausanne, f^{os} 2228 et 2303. Tous ces exemples montrent qu'il faut exclure l'explication d'un pléonasmе, où croix aurait été repris pour expliquer marterey dont le sens identique se serait perdu.

² Riom en France avait une église collégiale de Notre-Dame du Marterey.

³ Nous lisons dans le *Dictionnaire des paroisses du canton de Fribourg*, par le R. P. APOLLINAIRE DELLION, t. VII, p. 123 : « L'ancienne église paroissiale (d'Hauteville-Corbière) se trouvait au milieu du village, sur le pré dit *Martallet*. Une pieuse coutume rappelle le souvenir de l'église-mère et des ancêtres qui y reposent. Lorsque la procession des Rogations arrive au pré Martallet, on s'arrête ; le clergé chante l'antienne *Libera me*, la prière des fidèles s'unit à ce chant, et le passé est ainsi relié au présent. »

est-ce le plus grand nombre, mais cela n'infirme pas notre thèse. Un fait est constant, c'est que beaucoup de martereys sont près de l'église.

Il est incontestable que ce que l'on trouve généralement près d'une église est un cimetière. Mais avant de nous arrêter à cette solution, nous devons examiner deux hypothèses qui se présentent tout naturellement à l'esprit.

Le marterey pourrait être la chapelle d'un cimetière. Mais ce serait alors le *martyrium* ¹, et non pas le *martoretum*. Le suffixe locatif *etum* se rapporte à une collectivité, la chapelle est une. Puis, où nous trouvons une chapelle mortuaire, elle est, comme tous les sanctuaires, dédiée à un saint — c'est la chapelle Saint-Michel le plus souvent — et l'on n'a aucun texte qui qualifie de marterey le temple lui-même. Enfin, si le marterey est, à cause de son caractère chrétien, dominé par une croix, ce n'est que rarement, dans les localités importantes, qu'il s'y trouve une chapelle. Il n'y en a pas trace à Cour, à Leysin, à Alens, à Fey, etc., et même dans des paroisses plus considérables, telles qu'Yverdon ².

Le marterey est-il plutôt un ossuaire ? Non. Qui dit ossuaire, dit amas de squelettes et plus spécialement de têtes. Or, ce que l'on a trouvé aux martereys, ce ne sont pas des ossements entassés pêle-mêle, mais des tombeaux régulièrement alignés. Ce que M. Reber a trouvé au *Martray* de Jussy ³, MM. Le Roux et Marteaux ⁴ dans d'autres de Savoie, ce sont des tombeaux burgondes en dalles de gneiss, de grès, ou encore de molasse. L'une ou l'autre de ces tombes a pu servir deux ou trois fois, comme c'est souvent le cas dans les anciens cimetières, mais il s'agit toujours bien d'une nécropole normale.

* * *

Ces hypothèses écartées, il ne reste plus qu'une solution, celle qui fait simplement du marterey un ancien cimetière. Cette solution satisfait certainement à l'étymologie beaucoup mieux que celle du lieu de

¹ Rappelons ici que les *Formulae Andecavenses*, N° 47, éd. Zeumer, p. 21, lesquelles sont antérieures à l'année 676, mentionnent un *marterarius*, probablement le prêtre qui était préposé à la garde d'une église dédiée à un martyr.

² A Vevey, il paraît avoir existé au XV^{me} siècle, une chapelle Saint-Eloi à proximité du cimetière.

³ REBER, *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien diocèse de Genève*, dans les *Mém. et doc. genev.*, t. XXIII, p. 282-301.

⁴ LE ROUX et MARTEAUX, *Sépultures burgondes*, p. 30, 32, 44, 48.

supplice ¹. Le marterey est la terre où reposent les élus, c'est-à-dire les morts qui ont reçu la bénédiction de l'Eglise, et le cimetière lui-même est un lieu béni. Parfois, nous l'avons vu, il est élevé à l'ombre de l'église paroissiale. D'autres fois, il est plus éloigné, parce que l'usage d'établir les cimetières auprès des églises ne s'est généralisé, semble-t-il, qu'à la fin de la période mérovingienne. C'est ce qui explique que beaucoup soient à portée des habitations, sans rapport direct avec l'église. C'est ainsi que, si le marterey de Saint-Prex est près de la *basoge*, la *basoge* de Tolochenaz est à l'opposé du marterey de ce bourg. Le marterey de Cour est peut-être sans relations avec l'agglomération de Vidy et se rapporte simplement à la *villa* ou *curtis* dont le nom est demeuré comme lieu dit ². Ceux du cercle d'Ollon sont à proximité de hameaux, et il n'est pas probable que tous aient été accompagnés de chapelles. Quant à la nature de l'emplacement choisi, il ne nous paraît pas possible de généraliser. C'est assez souvent un mamelon, mais les martereys de Cour, de Bex, de Rennaz, de Sallavaux, d'Yverdon sont plutôt dans des terrains marécageux.

Peut-être trouverions-nous une indication utile dans un texte de Walafrid Strabon (IX^e siècle) que M. l'abbé Besson veut bien nous signaler. Dans son livre *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum* ³, Strabon parle des *martyria*. Il dit que l'on appelait jadis ainsi les églises dans lesquelles reposait le corps d'un martyr certain, honoré conformément aux canons ; mais que l'on ne doit pas rendre de culte aux lieux [de ce nom ?] établis en l'honneur de reliques ou de saints douteux, *vel tantum mortuorum appellatione*. Ce dernier membre de phrase est

¹ REBER, *Recherches*, p. 297, repousse aussi l'idée du lieu de supplice ; pour l'auteur, p. 301, les paysans appellent *martray* l'endroit où l'on trouve des ossements.

² Un bâtiment, situé près de ce marterey, est appelé au moyen âge la *grande maison de Cour*.

³ Voici le texte même de WALAFRID STRABON, *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, chap. VI, éd. Boretius et Krause, *Mon. Ger., Capitularia regum francorum*, t. II, p. 480 : « Martyria vocabantur ecclesiae quae in honore aliquorum martyrum fiebant, quorum sepulchris et ecclesiis honor congruus exhibendus in canonibus decernitur ; qui et loca quae sub incertis nominibus et reliquiis vel tantum mortuorum appellatione construuntur, nullo honore colenda constituunt ; quod beatus Martinus et Germanus Parisiensis suis leguntur confirmasse exemplis. » (Saint Martin a défendu d'honorer un martyr dont l'authenticité n'était pas prouvée : cf. sa *Vie* par FORTUNAT, I, 223-234 ; la *Vie* actuellement connue de saint Germain ne contient aucun texte qui se rapporte à cette question.)

difficile à traduire ; il semble néanmoins que Strabon suppose l'existence de *martyria* dans lesquels il n'y avait aucun corps saint, mais seulement des défunts ordinaires ensevelis. On sait que souvent les églises ne contenaient pas seulement des sépultures de martyrs, mais aussi des tombes communes ¹. Il est possible que l'on ait appelé *martyria* des églises n'ayant que des tombes ordinaires, et nous aurions là la cause même de l'appellation de marterey appliquée aux cimetières. Toutefois, nous rappelons que beaucoup de martereys sont indépendants d'églises connues, et il faut alors admettre que ce n'est que par une large extension du sens que le terme leur a été donné. Mais aussi, le mot *martyrium* a peut-être désigné, non pas seulement l'église du martyr, mais le tombeau lui-même, ainsi que quelques passages d'auteurs anciens semblent l'indiquer ². Dans ce cas l'attribution de cette désignation aux cimetières ordinaires serait encore plus facile à expliquer.

* * *

Voici une objection :

Si le terme *martoredum* offre tous les caractères du latin vulgaire, s'il a passé de là dans la langue romane, si le marterey est bien un cimetière, comment se fait-il qu'aucun monument du vieux-français ne le mentionne, pourquoi n'a-t-il pas été conservé, et pourquoi le sens même s'en est-il perdu, alors que l'expression cimetière tirée du latin savant est demeurée ?

Nous devons tout d'abord rappeler que la formation du mot *martoredum* est probablement antérieure au VIII^{me} siècle, par conséquent à la renaissance littéraire carolingienne qui, pour beaucoup de mots, fit triompher la terminologie du latin savant. Puis, dans une matière qui touche de si près à la liturgie, il était inévitable que le terme de la langue liturgique, du latin savant, l'emportât.

Si nous ne trouvons le mot marterey dans aucun monument de la vieille langue française, le terme cimetière n'est guère plus abondant. Il est inconnu des monuments du IX^{me}, du X^{me} et du XI^{me} siècles ; la *Chanson de Roland*, par exemple, l'ignore. Les exemples les plus anciens qu'aient pu citer MM. Salmon et Jean Bonnard dans leur supplé-

¹ Au temps de Charlemagne, l'autorité ecclésiastique interdit souvent d'ensevelir les simples fidèles dans les églises. C'est une preuve qu'on le faisait.

² DUCANGE, *Glossarium*, t. IV, p. 307, art. *martyrium*.

ment du *Dictionnaire* de Godefroy ¹ sont du XII^{me} siècle, et ils sont au nombre de cinq. Or, à ce moment, le mot cimetière semble déjà être le seul employé dans un sens actif, et celui de marterey ne désigne plus guère qu'un lieu-dit. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les conteurs du XII^{me} siècle ignorent ce mot, et il n'est pas plus surprenant que le sens même s'en soit perdu assez rapidement.

* * *

L'absence de mention du marterey dans la littérature française — avec le sens précis que nous lui attribuons — n'est donc pas un argument négatif de valeur. Mais on a le droit de réclamer un argument positif, et le seul qui puisse être décisif en l'espèce est la présence de tombes aux martereys.

Or, dans leur étude sur les *sépultures burgondes dans la Haute-Savoie* ², MM. Le Roux et Marteaux constatent l'existence de cimetières aux martereys d'Epagny, d'Etercy, de Choisy, de Desingy et de Vanzey dans la seule région voisine d'Annecy, ainsi que dans d'autres martereys du département de la Haute-Savoie ³. En Suisse, à l'abbaye de Saint-Maurice, la cour du Martolet ou du Martorey est la cour des anciens tombeaux et des anciennes basiliques, et l'un des membres de cette abbaye, M. le chanoine Bourban, nous rappelait naguère avec quel empressement les simples laïques désiraient être enterrés auprès du *martyrium*, de l'oratoire des martyrs.

Dans le canton de Vaud, nous disposons tout d'abord d'une preuve indirecte qui a sa valeur. Pour les 180 paroisses qui y existaient au XIII^{me} siècle, on note au moins 50 martereys et 40 Tombey ⁴ avec

¹ GODEFROY, *Dictionnaire*, t. IX, p. 93.

² Annecy, 1899 (Extrait de la *Revue savoisiennne*), p. 30, 32, 44, 48, 55.

³ Précédemment déjà, M. REBER, *Recherches*, etc., avait fait pour Jussy et Choisy de pareilles constatations.

⁴ Nous avons noté des *Tombex*, *Tombel* ou *Tombey* à Bussigny, près de l'église disparue de Saint-Germain, à Bettens, à Champtauroz, à Corcelettes près Grandson, où l'on a trouvé d'anciennes tombes, à Corcelles près Concise, où l'on a découvert un cimetière helvète-burgonde, à Crissier, à Daillens, à Echichens (*Tomboie* en 1200), à Echandens, à Féchy, à Genollier, à Gollion, à Joulens (*lo Tonboie* en 1200), au Chenit (deux), à Lovatens, à Lucens, à Moiry, à Mollens, à Mont-la-Ville, à Montcherand, à Montreux, à Morges, à Ollon, à Payerne (deux), à Penthaz, à Prilly, à Rances, à Ressudens, à Romanel-sur-Morges, à Seigneux,

trois ou quatre Paradis. Le sens du mot Tombey — aux tombes — est clair et certain, quoiqu'on n'ait trouvé chez nous de sépultures anciennes, sauf erreur, qu'aux Tombeys de Corcelles sur Concise, de Corcelettes et de Féchy. Or, il est caractéristique que, sauf à Féchy, à Crissier et peut-être à Romanel sur Morges, il n'y a pas de Tombey où il y a un marterey. Cela s'explique tout naturellement par l'équivalence des deux termes.

Puis, nous avons des preuves positives. A Bavois, le marterey est au pied d'un mamelon sur lequel on a trouvé des squelettes. On en a mis au jour aux martereys de Coinsins, de Le Vaud. A Tolochenaz, — le cimetière actuel, au *Marterey*, est sur l'emplacement d'un autre cimetière burgonde. On a trouvé des tombes burgondes près du Marterey de Romanel-sur-Morges. A Saint-Prex, le nivellement d'un tumulus a mis à jour des squelettes. Dix corps ont été retrouvés à quelques mètres du Marterey de Villard-sur-Ollon. Peut-être faut-il ajouter à la liste Vufflens-la-Ville. A Féchy, en 1728, un « vieux chemin appelé autrefois chemin des morts » conduit au Marterey, alors que le cimetière de l'époque est dans un tout autre endroit ¹.

Enfin, le Marterey de Vevey nous fournit un exemple particulièrement probant. Il se trouve à l'orient (sud-est exactement) de la vieille église Saint-Martin dont il n'est séparé que par le chemin tendant à Gilamont. C'était essentiellement au XIII^{me} siècle, et c'est encore aujourd'hui, en partie, un clos de vignes, formant un replat et une côte, celle-ci au midi, à la croisée du chemin de Saint-Martin et de celui allant à Saint-Légier. Or, sur le replat, on a trouvé un cimetière gallo-helvète décrit par M. Naëf ². Sur la côte, à l'endroit où était la croix du Marterey,

à Suchy, à Thierrens, à Villars-Sainte-Croix, à Yens près du *Villiez Motty*, ainsi que des *Tombettes* à Aigle, un *Tombayon* à Bettens, en *Es Tombales* à Boulens et un *Tres Tombey* à Vufflens-La-Ville.

Mentionnons encore l'existence de lieux dits en *Mortaz Vyely* aux Clées, à Cottens en 1377, ainsi qu'à Bournens à côté de en *Martairollat*. Il faut probablement donner aussi le sens de cimetière — ce sens est admis par Ducange, t. V, p. 79-80 — au *Paravix* de Saint-Martin, à Lausanne, au *Paradis* de Bettens auquel une grosse de reconnaissances de 1377 donne exactement les mêmes limites qu'aux terrains dits en *la Croix* et en *Tombayon* et qui se trouve près du cimetière actuel, aux *Paradis* de Blonay (entre en Villard et en Cort) de la Tour de Peilz (Entre deux villes) et de Mur.

Quant aux terrains dits en la *Colombière* ou en *Morta-Terra*, l'étymologie du nom est trop incertaine pour que nous puissions en tirer parti.

¹ Pour les détails, voir l'annexe.

² Exactement en Crédeylles, boulevard Saint-Martin en 1898. (Voir la notice publiée par M. Naëf dans l'*Anzeiger* en 1908, dont il a été fait un tirage à part.)

au lieu dit maintenant les *Trois Marronniers*, nous écrit M. Albert de Montet, on a découvert en 1860 un cimetière burgonde.¹ Enfin, à l'ouest, sur le même terrain du Marterey, plus près de l'église, se trouvait en 1254 — M. de Montet l'a établi² — le cimetière paroissial, qui ne fut transféré à l'occident de l'église qu'après 1511, ensuite de l'établissement de la terrasse actuelle. Le marterey de Vevey est, par excellence, comme on le voit, la terre bénite des morts.

Sans doute, il y a beaucoup de martereys vaudois auxquels on ne rapporte aucune trouvaille d'ossements. Dans plusieurs localités, on a trouvé des tombes de l'époque franco-burgonde, non pas aux martereys, mais ailleurs. Mais il faut se souvenir que la plupart des découvertes archéologiques sont le résultat de fouilles accidentelles ; que bien des fouilles ont pu être faites au cours des siècles dont on a perdu le souvenir ; qu'enfin, le lieu dit : en Marterey, se rapporte souvent à un terrain situé près du cimetière et non pas au cimetière même, ainsi qu'on peut s'en rendre compte plus loin.

* * *

Nous nous croyons donc fondé à admettre que le marterey était primitivement un cimetière. Nous ne pouvons dire à quel moment cette expression prit naissance. Un document nous en a montré l'usage au début du X^{me} siècle, mais nous avons vu que, pour des raisons philologiques, la formation du mot doit être antérieure au VIII^{me} siècle. Les tombes trouvées dans les plus anciens martereys doivent donc pour le moins remonter à cette époque.

Faut-il aller plus loin maintenant, et avec les érudits savoyards Le Roux et Marteaux ne voir dans les martereys que des cimetières de l'époque burgonde³ ? La thèse est tentante. Nous ne croyons pourtant pas qu'il faille l'accepter sans réserve. En effet, le principal argument de ces savants est que les martereys de Savoie sont éloignés des églises, ce qui est bien la caractéristique de la période barbare. Chez nous, il en est de même. Seulement, c'est précisément par suite de la

¹ BONSTETTEN, *Carte archéologique du canton de Vaud*, p. 42.

² Lettre, et A. C. V. *Recon. du chapitre*, année 1254, f^o 21, 25.

³ M. l'abbé Besson nous fait remarquer que les objets appelés par Le Roux et d'autres « antiquités burgondes », appartiennent aux V^{me} VI^{me}, VII^{me}, VIII^{me} et peut-être même au IX^{me} siècle. Cela confirme ce que nous disons.

proximité des martereys des églises de Lausanne, de Vevey, d'Yverdon et d'autres lieux que nous avons pu en déterminer le caractère (ces églises comptent, peut-être, il est vrai, parmi les plus anciennes du pays). En outre, rien ne prouve qu'il faille établir une solution de continuité entre l'époque barbare et la suivante, et d'autre part, le peuple a pu, après coup, appliquer cette désignation de marterey à des sépultures qui ne seraient pas même chrétiennes. Aussi, n'est-ce qu'à titre d'indication générale que nous fixons la période 600-1000 comme étant celle où les cimetières ont pu être communément appelés martereys ¹.

A quel moment le sens de ce qu'était le marterey s'est-il perdu ? Nous croyons que, chez nous, on le connaissait encore au XIV^{me} siècle. En effet, en 1358 ², le donzel Mermet, mayor de Saint-Prex, déclare tenir du chapitre une terre *em Martere*, *juxta lo Marterer*. Le redoublement de l'expression prouve que Mermet ne songeait pas seulement à un nom de terre, mais que le marterey lui-même vivait à ses yeux.

Mais c'est là un ressouvenir. Le rédacteur d'un acte passé à Vevey en 1225 entre l'église et le marterey ³, sait très probablement ce qu'est ce dernier, ce qui ne l'empêche pas d'employer le mot cimetière dans l'énoncé des clauses. Le *Cartulaire de Lausanne* ne connaît que des cimetières à Saint-Pierre de Lausanne et à Saint-Prex ⁴, et même nous le voyons parler en 1233 d'un Martin du Cimetière à Essertines et en 1237 d'un Rodolphe du Cimetière à Riaz ⁵, ce qui prouve qu'à cette époque ce qualificatif était d'usage populaire. (Un Turumbert du Marterai est mentionné à Warnerens vers 1180 ⁶.)

Il est probable que, dès ce moment, les champs des morts encore

¹ Relevons qu'à Saint-Prex et à Tolochenaz il y a à la fois une *basoge* et un *marterey*, église et cimetière désaffectés (*basoge* et *barroge* dans les documents relatifs à Tolochenaz). A Bursins et à Dommartin, il y avait aussi des *basoges*, la première encore lieu dit près du « pré de l'Outar » (de *altare*), la seconde rappelée en 1317 par le riau de la Basoge, non loin duquel on voit la pierre de l'Outar et la fontaine des chênes. Autre *basoge* ou *baroge* aux Ormonts (1355), à Pampigny (note de M. Millioud) ; à Bavois (1335), en *Basogin*, à Croy près de la limite de Bofflens (1498) ; *es Outar*, à Mollens (1377), à Longirod ; *en Oulteret*, à Nyon. Tous ces noms paraissent être de la même époque que les martereys.

² A. C. V. *Recon. pour le chapitre à Saint-Prex*, 1358, f^o 27.

³ *Cart. laus.*, p. 358-359.

⁴ *Id.*, p. 565 et 263.

⁵ *Id.*, p. 127 et 217.

⁶ *Id.*, p. 142.

ouverts prirent tous le nom de cimetière, et que celui de *marterey* ne resta attaché qu'à ceux qui, pour une cause ou pour une autre, avaient été désaffectés, et qui bientôt ne furent plus qu'une terre peut-être plus fertile que les autres ¹.

* * *

Il nous reste à relever les altérations que le mot *Martorey* a subies à travers les siècles dans le langage populaire ².

Ainsi que nous l'avons vu, la graphie *martorey* avec son dérivé *martolet* est plutôt rare. L'expression courante chez nous est *marterey*, avec un *i*, un *l*, un *t*, un *s*, ou un *r* comme lettre finale, avec ou sans *h* parasite intercalé après le *t*, *martheray*, *martereir*, *martherel*, etc. Ces variantes orthographiques n'ont aucune importance.

De *Marterey* on a fait *Martelet*. A Leysin, le *Marterey* de 1332 est devenu le *Martelet* de 1908. On voit donc que l'étymologie : petit marteau, ne se justifie pas et qu'elle résulte d'une simple similitude de consonnance.

De *Marterey* dérive également *Marthalley*. A Rennaz, le *Marterey* de 1332 s'est transformé en 1650 en *Marthalley*, qui ne provient pas, par conséquent, du vieux français : marais. Senarclens a la forme *martalet* en 1377 déjà ; on dit aujourd'hui *martellet*.

Martéla est la prononciation patoise de *Marterey* à Bottens et à Fey ; il faut ainsi rapporter à la même étymologie le *martellaz* d'Essettins et le *marthalez* de Saint-Cierges, et le vieil allemand *marach*, marais, n'a rien à faire ici ; on pourrait d'ailleurs difficilement expliquer la permutation de *ach* en *t*.

Le *Martairollaz* de Bournens, dont nous n'avons pas trouvé la forme ancienne, nous paraît être un dérivé de *marterey*.

En France, *Marterey* est devenu *martrey*, *martroy*, *martret*, comme *marterou* s'est contracté en *martrou*. Nous n'avons pas retrouvé ces formes chez nous, mais bien une forme plus contractée encore : le *mathrey* ³ actuel de Crissier est en 1318 un *martherey*, ce qui ne doit

¹ M. Isabel (lettre) relève que les *martereys* de la région de Villard-Leysin sont chargés d'humus et sont naturellement les terres les plus fertiles.

² Pour les preuves, nous nous en référons à l'annexe qui suit.

³ Il existe un hameau des *Matrais*, en France, au département de l'Ain (arrond. de Bourg), et il y avait en 1290 une église *in Matray* dans le diocèse de Salzbourg (*Reg. Nicolas IV*, N° 2013). Nous avons trouvé aussi Jean *Materei*, de Romont, notaire en 1395 (*A C V. Reg. cop., Morges*, 47).

pas étonner, puisque dans notre pays Matran vient de Martran, Martringe de Martherenges, et que nos paysans disent *âbre* pour arbre ¹.

Enfin, peut-être faut-il rapporter au même radical le *Martey* de Corbeyrier. Dans son *Glossarium latino-germanum*, Diefenbach le rattache, p. 350, à *martyrium*, p. 368, à *mortarius*, *mortaribus*.

Il est, par contre, probable qu'il faut chercher une autre origine à la *Martera Pierra*, l'autel druidique de Grimentz en Valais, que signale M. Jaccard, et qui pourrait être devenu, dans l'imagination populaire, de la pierre des sacrifices la pierre des martyrs.

* * *

Nous devons enfin noter deux dérivés intéressants. Dans un procès de sorcellerie jugé à Vevey en 1606, l'accusé déclare avoir été séduit par le diable *Martallet* ², et M. Octave Chambaz, de Rovray, nous signale l'expression patoise : *fère lè martalè* = claquer les dents de froid. Ici, le geste du moribond peut avoir provoqué l'expression. Comment le diable a-t-il pu prendre le nom du séjour des morts ? La fantaisie de l'imagination populaire était à relever, mais nous ne pouvons l'expliquer.

Annexe

Voici la liste des martereys que nous avons trouvés dans le canton de Vaud. Cette liste est basée sur les plans cadastraux déposés aux Archives cantonales vaudoises. Nous l'avons complétée à l'aide d'autres documents, et en particulier de renseignements fournis très obligeamment par MM. les pasteurs du canton auxquels nous exprimons ici notre vive gratitude.

1. ALLAMAN, *Marterey*, en 1430. Cité par M. H. Jaccard. Nous ne l'avons pas trouvé dans les plans. On a trouvé en 1824 des sarcophages à un endroit non spécifié.

2. ALENS, *Martellet*, *Marteley*, au midi, et tout près du village, sur le grand chemin conduisant de Cossonay à Gollion (Plan de 1750, à comparer avec la carte Siegfried.). On n'y a point trouvé d'ossements, nous écrit M. le pasteur Walter, de Cossonay, et les gens de la contrée supposent que le nom vient d'une famille Martin qui a longtemps possédé le domaine. Erreur manifeste : Martin aurait donné la Martine, le Martinet. Au nord d'Alens, en Montgifs, on a trouvé un cimetière burgonde.

¹ Communication de M. le professeur Jean Bonnard ; H. Jaccard, *Essai de toponymie*, p. 265 ; Muret, *Noms de lieux*, p. 74.

² A C V. *Proc. de sorcellerie*, Pierre Depertyt de Corseaux

3. BAVOIS, *Martheray*, droit au dessus du village. Un chemin le sépare de l'église Saint-Légier (Plan de 1670). « Le Marterey, nous écrit M. le pasteur Rochat, de Chavornay, est un domaine dominé par une éminence appelée *Mormont* et où l'on a trouvé des squelettes bien conservés ; une nonagénaire m'a dit qu'il y avait très longtemps de cela. » Cité en 1335 (A. C. V. *Rég. cop. Morges*, N° 134).

4. BEGNINS, *Martheray*, château sur une terrasse à l'est du village (Carte Siegfried). Ancienne seigneurie, connue sous ce nom dès le XIV^{me} siècle.

5. BEX. *Es Martoreys*, sur l'Avançon, près du « domaine du Rhône ». (Plan de 1808, cf. carte Siegfried) En 1340, *en Martorei*. Des tombes helvètes ont été trouvées sur d'autres emplacements.

6. BOURNENS, *en Marthairolaz*, *en Martairollat*, près de *En Vieilli Morti* et de l'ancien cimetière, sur la grande route (cadastre de 1805, plan de 1824, carte Siegfried). « Le nom de *Martairollat* est inconnu de la génération actuelle, à Bournens, sauf du doyen de la commune qui se souvient, qu'alors qu'il était petit garçon, son père lui donna l'ordre de se rendre dans un champ, à la combe de *Marterolle*. » (Communication de M. Candaux, pasteur à Vufflens-la-Ville.)

7. BOTTENS, *en Marterey*, 1448 (A. C. V. *Grosse Platea* pour Dommartin.) Ne se retrouve plus sur les plans du XVIII^{me} siècle. « M. le régent Longchamp tient de son père qu'il existait autrefois *en Marterey* (que l'on pronçait en patois *en Martélla*) une croix, ce qui pourrait indiquer qu'il y eut en cet endroit un cimetière ; et comme le Marterey est au pied de *Châtiment*, peut-être que cet endroit fut le lieu de punition ou d'exécution des condamnés des justiciers de la seigneurie de Bottens. » (Communication de M. l'abbé Pittet, curé de Bottens.) Le *Châtiment* touche à *Es Pendiez*, qui est à la croisée des chemins de Poliez-le-Grand et de Poliez-Pittet (Plan de 1830).

8. BULLET, au plan de *Marteres*, 1430 (Note de M. Millioud). N'est plus au cadastre. M. le pasteur Galley nous écrit que ce nom est inconnu à Bullet et à Sainte-Croix.

9. CHAVANNES-LE-CHÊNE, au *Martalet*, sur le chemin de Mauborget, à la limite des deux communes (Plan de 1757), rière Mauborget, nous dit M. Bezençon, pasteur ; on ne se souvient pas d'y avoir trouvé des tombeaux ou des ossements.

10. CHESEAUX, près de Romanel, sur *Martheray*, élévation de terrain située derrière le château, et bordant la route de Sullens. (Carte Siegfried.) « On ne se souvient pas que des fouilles y aient été pratiquées, nous dit M. le pasteur Luquiens. Pas d'ossements. Il y a deux ans environ, elle a été traversée par un fossé pratiqué pour l'adduction d'eau à Sullens. Pas de trouvaille intéressante. On pense que Marteray vient de martyr. » Les *fourches* sont ailleurs, à la limite de la commune de Bousens. Le cimetière burgonde de Bel-Air, découvert par Troyon, se trouve dans une autre direction.

11. COINSINS, *en Marterey*, en amont du chemin tendant à Clarens et à Nyon, sous le cimetière actuel. Le chemin et le terrain de la *Colombière* séparent le Marterey du village (Plan de 1813. Carte Siegfried.) M. le pas-

teur Dumas, à Gland, veut bien nous communiquer une lettre de M. H. Guebhard, qui nous apprend que ce terrain, propriété de la famille Corbaz, fut fouillé il y a une quinzaine d'années. On y trouva des tombeaux que l'on attribua à l'époque burgonde, un squelette entier et des fragments d'autres corps.

12. COMMUGNY, bois du *Martheray*, de 30 poses, derrière le bois de Portes, à la limite du territoire de Chavannes-de-Bogis (Plan de 1816, cf. carte Siegfried.) « Ce bois me semble bien éloigné, bien isolé pour qu'il puisse être question de population, de cimetière, encore moins de gibet. » (M. Lagier, pasteur.)

13. CONSTANTINE, au *Martallet*, presque au confluent de la Broye et de la Petite Glâne, près du pont de Sallavaux ; moulin (Plans de 1710 à 1816). « Le terrain est tourbeux, nous écrit M. le pasteur Favez ; on n'a pas le souvenir que l'on y ait trouvé d'anciennes tombes, ni que ce fût l'emplacement du gibet. »

14. CORBEYRIER a un terrain au *Martey*, marqué sur un plan de 1718.

15. CORSEAUX, en *Martherey*, *Marterex*, au-dessus du village, entre Platex et Rochettes, à occident du chemin tendant à Chardonne (Plans de 1705 et 1776, cf. carte Siegfried). Ce nom ne réveille aucun souvenir aux gens de la contrée.

16. COUR sous Lausanne, en *Martheray*, à l'angle de la route de Vidy et du chemin de Villard (à peu près à l'endroit où est le bâtiment d'école de Cour). (Plan Rebeur de 1670) Cité en 1307, *in loco que dicitur Ou Marterey* (A. C. V. *Rec. chapitre*, fol. 195). En 1610, un acte parle d'un gerdil appelé « le pré de la Crey dessus le Marterey de Cor ». (Voir plus haut, p. 107). On n'a fait aucune trouvaille en cet endroit.

17. CRANS, la collonge de *Marterey* en 1199 (*Cart. Laus.* p. 389 et 390). Ce nom de terrain n'existe plus. Mais il existait à Crans une famille *Martheray* dont on trouve des traces au XIII^{me} siècle déjà, que l'on peut suivre dès lors, et qui doit s'être éteinte au XVIII^{me} siècle. Dans un jardin dépendant d'un bâtiment possédé autrefois par cette famille, aujourd'hui propriété Auberson, on a trouvé il y a quelques années un tombeau de l'âge de la pierre, renfermant des ossements et un fragment de hache en serpentine (Communication de M. Michot, instituteur, à Crans).

18. CRISSIER, en *Mattrey* (Plan 1710), en *Mathrey* (Plan 1822 et carte Siegfried), à côté de la *Chisa*, droit sous le village. On a trouvé en *Matrray* de vieux murs, mais pas de tombeaux. (Communication de M. le pasteur Baumann, à Crissier). Nous pouvons peut-être reconnaître là le *Martherey* qu'indique un acte de 1318, comme longeant la voie publique de Morges, et formant un mas de vignes et terres appartenant à l'église de Crissier, aux mayors de Crissier, etc. (A. C. V. *Rég. cop. Lausanne*, N^o 477). Des tombes burgondes ont été trouvées en 1824 au tertre de Montbrochu.

19. CUARNY, en *Marterey* en 1390 (*Recon. pour le prieuré de Lutry*), en *Martellay* sur le chemin de Villars-Epenex (Plan de 1747). Le nom existe encore, mais ne rappelle le souvenir d'aucune trouvaille, nous dit M. le pasteur Perusset.

20. DUILLIER, le *Marteray*, près et au nord-ouest du village (Carte

(Siegfried). M. le pasteur E. Rossé nous écrit qu'on ne se souvient pas d'y avoir trouvé quoi que ce soit ; mais récemment des ossements humains, des débris de poteries et d'armes ont été trouvés aux Morettes et sur le Molard.

21. ECLAGNENS, sur le *Martelet*, au bord du chemin tendant à Oulens, au-dessus du moulin d'Eclagnens sur le Talent (Plan de 1830). Terrain triangulaire, légèrement en pente, de nature mollassique. « Pas de souvenir historique ; on n'y a jamais trouvé d'ossements, » nous fait savoir M. le pasteur Testaz, de Goumoëns.

22. ESSERTINES sur Yverdon. Un clos *Martellaz* est au confluent de deux ruisseaux près du chemin de Pailly (Plan de 1706). Les vieillards ne se souviennent pas d'y avoir trouvé quoi que ce soit, nous dit M. le pasteur Monastier, et ils donnent au nom le sens de petit marteau. Un cimetière burgonde a été trouvé ailleurs, en Etannaz. Les fourches sont ailleurs encore.

23. FÉCHY, au *Marterey*, à la croisée de la grande route d'Aubonne et du chemin de Féchy à Allaman (Carte Siegfried). Les plans de 1728 et de 1834 montrent qu'un « vieux chemin appelé autrefois chemin des morts » y conduisait depuis l'est, alors qu'à cette époque le cimetière utilisé était ailleurs, sous l'église. Depuis, le cimetière a été transféré au nord du Marterey. M. le pasteur Duquesne nous écrit qu'on ne se souvient pas d'y avoir trouvé ni ossements ni tombeaux. Un cimetière burgonde a été trouvé ailleurs, au *Tombey*, à l'endroit où le chemin de Perroy franchit le ruisseau la Gordanne. Le *Marterey* est cité en 1336 (A. C. V. *Rég. cop. Morges*, n° 251).

24. FEY, en *Martelley*, groupe de champs traversés par le sentier conduisant à Naz et à Dommartin, et où se trouve le cimetière actuel. M. le pasteur Epars n'a pu savoir si l'on y avait trouvé d'anciens ossements. M. Alfred Jaunin, ancien juge à Fey, dit que la prononciation patoise est *Martéla*.

25. GENOLLIER, au *Marterey* en 1403 (*Grosse Balley*). Le plan de 1692 ne le mentionne pas ; le nom a disparu. Au dessus du village, à côté du Stand, on a trouvé des tombes en 1897-98, et l'on en avait déjà trouvé il y a plus de quarante ans.

26. GIVRINS, en *Marterey*, au bord du ruisseau la Colline. On n'y a rien trouvé, nous dit M. le pasteur Rossé.

27 ¹. GLUTIÈRE sur Ollon, *Martorey* marqué au plan d'Ollon de 1819.

28. HUÉMOZ-CHESIÈRES, au *Martorey*, entre Combes-dessus et Champ Mury, à mi-distance entre les deux villages, non loin d'une ancienne chapelle. (Plan de 1718, cf. carte Siegfried.)

29. LAUSANNE, *Martheray*, devant l'église Saint-Pierre du Bourg (église citée en 906) et le cimetière (cité en 1231). La rue *Martheray* a des maisons en 1255 (A. C. V. *Recon. chapitre*, p. 14). On n'a pas d'acte antérieur au XIII^{me} siècle concernant ce quartier.

¹ Gletterens, localité de la Broye fribourgeoise à la frontière vaudoise, a un *Martallet* à côté de *Vers la Chapelle* (Plan du XVIII^{me} siècle). Warmarens, autre localité fribourgeoise près de la frontière, à son *Marterey*.

30. LE VAUD, sur le *Martellet*, entre le Jordil et la fin du Bochet, sur le chemin de Bassins à Marchisey (Plan de 1816). M. le pasteur Rapin, de Burtigny, tient de M. le syndic du Vaud qu'on a trouvé des ossements humains en cet endroit, mais pas de sarcophage ni de cercueil. Le *Marteley* — c'est l'orthographe actuelle — se trouve entre deux hameaux disparus, Montlençon et Velota, que la légende dit avoir été détruits par le feu, les habitants en étant pestiférés ou accusés de sorcellerie.

31. LEYSIN, au *Martorey* en 1332 (*Grosse Aiguebelle*, f^o 82). Le *Martorey*, place commune où l'on discute des affaires publiques en 1587 (Arch. Leysin). Au XVIII^{me} siècle, place d'armes. Aujourd'hui, pré communal du *Martolet* ou du *Martelet* où l'on danse le jour de l'*Abernàzoza* (mi-été des Alpes de Leysin, troisième dimanche d'août). Le *Martelet* est sur un petit mamelon herbeux à l'entrée est du village ; la croix du *Martelet* est tout près, à un tournant de la route. (Communication de M. Isabel, instituteur à Villard-sur-Ollon. Carte Siegfried.)

32. MONTPREVEYRES, en *Marterey*, sous le Motty, soit l'ancienne église Saint-Laurent aujourd'hui disparue, au-dessus du ruisseau. (Extentes de 1545. Plan du XVIII^{me} siècle.) M. le pasteur de Weiss nous écrit que les vieillards n'ont aucun souvenir qu'on ait trouvé des ossements ou qu'il y ait eu un cimetière en cet endroit.

33. PAMPIGNY, *Marterey* cité par M. Jaccard. Il ne figure pas sur les plans et il n'est pas connu de la génération actuelle. On a mis à jour un cimetière burgonde au Montilier.

34. PANEX sur Ollon, au *Martorey*, à occident et sous Panex, jardins, prés et champs sur un petit plateau si fertile qu'il n'a pas besoin d'engrais. (Communication de M. Isabel.)

35. PENTHAZ, terre ou *Marterey* en 1377, jouxte le pâquier commun. (*Recon. de Loës* pour la seigneurie de Cossonay, f^o 94.) Ne se retrouve pas sur les plans.

36. RENNAZ, au *Marterey* en 1332 (*Grosse Aiguebelle* f^o 29), au *Marthalley* sur les plans de 1680 et suivants, qui le mettent à la croisée de la route de Villeneuve à Aigle et d'un sentier allant de Noville à Rennaz, autrefois appelé la *Vy Marchand*, et près de *En la chapelle* où était l'église paroissiale de Cors, devenue dès avant 1444 la « chapelle de la Magdeleine ». On n'a pas de souvenir de trouvailles en cet emplacement

37. ROMANEL sur Morges, terre ou *Marterey* en 1377 (*Rec. de Loës*, f^o 105). Plus tard *Martheray*. Les plans ne portent plus qu'un *Tombey* vis-à-vis du cimetière actuel. Néanmoins, les vieillards connaissent encore un *Martheray* tout près du *Mont-Chuet* où l'on a trouvé des tombeaux burgondes il y a 55 ans ; au *Martheray*, on a mis à jour différents objets. (Communications de M. le pasteur C. Rochat, à Vullierens, et de M. Louis Bataillard, buraliste postal, à Romanel.)

38. SAINT-CIERGES, champ du *Marthalez*. « Ce champ faisait partie du fonds de la cure, nous écrit M. le pasteur Augsbourger ; il est près de l'emplacement de l'église, autour de laquelle, jusqu'au commencement du XIX^{me} siècle, on ensevelissait. Immédiatement au sud du *Marthalez* se trouve l'ancien cimetière, qui a servi du début du XIX^{me} siècle jusque vers 1850-1860. Mais le nom de *Marthalez* est antérieur. »

39. SAINT-GEORGES, carrière du *Martaley*. « Elle n'a pas d'histoire, nous dit M. le pasteur Trabaud, et sa situation ne permet pas de supposer qu'il y ait eu dans le voisinage des constructions ou des sépultures antiques. »

40. SAINT-PREX, une terre en *Martere*, joute lo *Marterer* en 1358. (*Rec. pour le chapitre*, f^o 27). La même grosse écrit *Marthere*, *Martereir*, *Marthereir*. Le recueil de reconnaissances pour noble François Orlandin, à Saint-Prex, en 1600, mentionne (f^o 7) une terre en *Martherey*, autrement en *Trennachibraz*. Le plan de 1827 ne connaît que cette dernière appellation et le souvenir du premier nom s'est perdu. *Trennachivraz* se trouve entre *Sus Bassus* (aujourd'hui *Hollandia*) et le Boiron, droit au nord des localités de Dracy, de Marcy et de Dizy (les premières sont mentionnées au IX^{me} siècle). En nivelant, il y a vingt ans, un monticule en *Trennachivraz*, M. Eugène Bugnion, conseiller national et syndic de Saint-Prex, a trouvé au sommet, regardant le soleil levant, les cadavres de trois personnes ensevelies à 35 ou 40 cm. de profondeur. « Les corps n'avaient pas de tête, nous écrit M. Bugnion, les os étaient poreux parce qu'ils avaient été enterrés trop près de la surface. Aucune trace de tombe, ni anneau, ni rien de métal. La terre qui était près de la ceinture était un peu plus noire qu'ailleurs ; on aurait dit qu'il y avait eu un vêtement à la ceinture, mais complètement décomposé. » Relevons la proximité du *Marterey* et de *Sus Bassus*.

41. SENARCLENS, au *Martalet* en 1377 (*Rec. de Loës*, f^o 37, 39, 60). Aujourd'hui au *Martellet*, au sortir du village, au bord de l'Etraz conduisant à Grancy. On a trouvé des ossements ailleurs, aux *Maisons brûlées*. (Communication de M. le pasteur Walther.)

42. SÉPEY, le *Martorey* est un terrain à l'est du village, du côté de Sépey-ruisseau (Com. de M. Isabel).

43. TOLOCHENAZ. Sous le village sont les *champs du Bourg* où l'on a trouvé, en 1812, des vestiges de constructions anciennes, en briques très fortes. A l'extrémité de ces champs est le *Bourg de Marterey*. Le cimetière qui, en 1683, était ailleurs, près de *Basoge*, a été transporté avant 1737 au Marterey où il est encore (Plans de 1683 et 1737, cf. carte Siegfried). M. V. Berthoud, à Tolochenaz, nous écrit que « le cimetière actuel se trouve sur un ancien tumulus qui a été fouillé et refouillé (en 1812-1826) ; on y a trouvé différents objets, outre des ossements ». D'après Bonstetten, qui ne précise pas, on a détruit autrefois un cimetière burgonde à Tolochenaz.

44. TOUR-DE-PEILZ, *Marterey* en 1668. (Note de M. Millioud.) Ne figure plus aux plans du XVIII^{me} siècle.

45. URSINS, l'ouche *Martellet*, droit au nord du village, sur le chemin de Valeyres à Ursins. « Ce terrain, nous écrit M. le pasteur Monastier, renferme des murs et des pierres romaines en abondance. » D'après Boustetten, on a trouvé à Ursins un cimetière romano-burgonde considérable, creusé généralement dans la molasse.

46. VEVEY, au *Marterey*, cimetière au sud-est et près de l'église Saint-Martin (voir plus haut, p. 112).

47. VILLARD-sur-Ollon, le *Martorey*, bande étroite et fertile entre deux chemins, à l'ouest du hameau ; entre le Martorey et le ruisseau du Larzey, on a trouvé, en 1763, neuf squelettes, en construisant une grange, et un autre,

en 1883 dans le sable à peu de distance du premier emplacement. On a dans cet endroit la tradition d'une ancienne chapelle. (Communication de M. Isabel.)

48. VILLENEUVE, Jaquemet Ponteyts tient en 1332 (*Grosse Aiguebelle*, f^o 19) six poses de terre *ou Noer Marterer* (noyer du Marterey ; cf. avec le chêne de *la Marthere*, à Ecuwillens, au XII^{me} siècle, *Livre des Donations d'Hauterive*, n^o 123). M. le pasteur Jaques n'a pas retrouvé ce nom sur les plus vieux plans communaux qu'il a bien voulu consulter à notre intention.

49. VUFFLENS-LA-VILLE, terre *ou Marterey* en 1377 (*Rec. de Loës* pour le seigneur de Cossonay, f^o 129), au *Martellet* sur les plans cadastraux des XVIII^{me} et XIX^{me} siècles ; au *Marteley*, aujourd'hui (carte Siegfried) à la sortie nord du village, sur le chemin de Penthaz. « Le nom de Marteley, donné à quelques maisons et à quelques champs à Vufflens-la-Ville, paraît s'être appliqué anciennement à un espace plus grand, nous écrit M. le pasteur Candaux ; dans l'espace primitif aurait été englobée une partie du village, appelée aujourd'hui « sur la cure », où se trouvait anciennement une chapelle, et où l'on a retrouvé des ossements. » Il y avait à Vufflens-la-Ville, très anciennement, deux églises, celle de Saint-Etienne et celle de Saint-Pierre ; celle-ci est, dès le XIII^{me} siècle, mentionnée en second ; elle est qualifiée en 1453 par les habitants d'ancienne paroissiale. Elle était peut-être la chapelle primitive du domaine que l'abbaye de Romainmôtier possédait dans cette localité au XI^{me} siècle. C'est près d'elle qu'était le *Marterey*.

50. YVERDON. En 1395, le curé d'Yverdon, Etienne Pugin, reconnaît tenir du prieuré de Lutry une terre *ou Marterey*, joute la voie du *Marterey* (*Rec. du prieuré de Lutry*). Le Marterey était en face de l'église paroissiale Notre-Dame et du cimetière. (*Revue historique vaudoise*, 1907, p. 55.)

